

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DAC 456** Subvention (2.550 euros) à l'association nationale des anciens du R.I.C.M (15e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association nationale des anciens du R.I.C.M (15e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.550 euros est attribuée à l'association nationale des anciens du R.I.C.M, 16, place Duplex 75015 Paris. 2017-01063 /17424.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**